Quelle nuit ! Quelle ferveur et quelle joie chez les quelques 700 pèlerins nocturnes présents et heureux de se retrouver après une si longue attente… (deux ans sans nuit de prière) ! Merci pour votre participation. Il faudra être bien plus nombreux pour la saint Joseph qui tombe exactement le samedi 19 mars (voir pré-tract : https://www.pourlunite.com/nuits/pele-nocturne-151e-nuit-de-priere-19-mars-2022/)

Que tous ceux qui ont œuvré d'une façon ou d'une autre pour le bon déroulement de cette nuit soient vivement remerciés, et particulièrement le Père Henri de La Hougue, curé de Saint-Sulpice, pour son enseignement et pour son accueil bienveillant et si chaleureux.

Les photos et homélie du Père en ligne :

https://www.pourlunite.com/nuits/pele-nocturne-150e-nuit-de-priere-27-novembre-2021/

Nous vous invitons à nous transmettre votre numéro de téléphone portable à mouv@pourlunite.com afin de recevoir nos textos sur nos activités.

Pensez aussi à inscrire votre adresse courriel sur le site (bas de page, voir photo ci-dessous) pour recevoir un courriel d'information pour nos événements.



Bon Avent à tous.

Toute l'équipe dirigeante de « Pour l'Unité »

Chers membres de « Pour l'Unité », chers amis, chers pèlerins nocturnes,

Nous vous confirmons que la nuit de prière du 27 novembre a bien lieu. Nous vous confirmons aussi qu'il n'y a pas besoin d'être en possession d'un passe sanitaire ou d'un test PCR ou antigénique car pour la prière dans un lieu de culte, cela n'est pas exigé*

Tout le programme détaillé dans l'onglet pélé-nocturne (150e nuit de prière) https://www.pourlunite.com/nuits/pele-nocturne-150e-nuit-de-priere-27-novembre-2021/

Pensez à apporter un masque, du gel, ainsi qu'une collation pour la pause. Pensez aussi à bien vous couvrir.

Dans la joie de vous revoir et de prier ensemble d'un seul cœur et d'une seule âme.

Bien fraternellement.

Toute l'équipe dirigeante de « Pour l'Unité »

* Voir ci-dessous l'information officielle du gouvernement à ce sujet :

https://www.gouvernement.fr/ou-le-pass-sanitaire-est-il-obligatoire

« Le « pass sanitaire » est exigé depuis juillet 2021 dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire, à savoir :

[…] établissements de culte pour les **évènements ne présentant pas un caractère cultuel** ; » *[la nuit de prière présente bien un caractère cultuel donc il n'y a pas besoin du passe sanitaire ou d'un test]*